Réunion de secteur du 07/11/2026 – Val : Avenue Charles de Gaulle – Avenue de Crêpières, Rue du stade, rue du commerce

En présence de Mme le Maire, M Lainé, M Sigler, M Villatte, M Guillemoto, M Joly, M Jantore, Mme Bluteau, les habitants des avenues Charles de Gaulle et de Crespières et des rues du stade et du commerce.

Problématique / Question	**Décisions**
Avenue Charles de GAULLE : De l'avis de tous, les places de stationnement sur la voie n'ont pas contribué à réduire la vitesse des bus et automobilistes, elles ont légitimé le fait de ne plus rentrer son véhicule dans sa propriété. En revanche, elles ont permis de libérer les trottoirs. Les habitants déplorent toutefois leur état dégradé car les bus ont tendance à monter sur les trottoirs lors du croisement de véhicules plutôt que d'attendre. Certains riverains proposent un stationnement unilatéral et la pose de panneaux « Stop » aux carrefours pour casser la vitesse.	- Le marquage au sol n'est pas remis en cause car il occasionnait des frais pour la commune et les trottoirs seraient de nouveau occupés. Un stationnement unilatéral imposerait des périodes d'alternance pouvant s'avérer complexe - Il est possible de délimiter les places par des balises blanches - Il est demandé à chacun de faire preuve de savoir vivre en veillant à rentrer leur(s) véhicule(s) dans leur propriété à chaque fois que possible - Malgré de nombreux courriers adressés par la commune, les chauffeurs de bus continuent de rouler au-dessus de la limite de vitesse alors qu'ils devraient montrer l'exemple en tant que professionnels - Des contrôles seront prochainement organisés par la Police Municipale pour les bus et automobilistes avec une période de sensibilisation suivie d'une phase de verbalisation
Avenue Charles de GAULLE : Le nombre de passage de bus s'est accentué car les bus des collégiens traversent désormais le VAL, alors qu'il n'y a pas	- La commune va s'entretenir avec Ile de France Mobilité & Transdev pour revoir la carte de passages des bus du collège

d'arrêt, au lieu de contourner par le Vol à voile jusqu'à la gare routière	
<u>Avenue Charles de GAULLE</u> : Au niveau du 63 & 65 de la rue, les places de parking sont dangereuses pour la circulation. Les riverains demandent la suppression d'une place	- Visite sur place à envisager pour décision
<u>Avenue Charles de GAULLE</u> : Au 31, un regard rectangulaire est descellé	- Relève de la compétence d'Orange, - Signalement à faire par la commune
<u>Collège</u> : - En raison du plan Vigipirate, l'entrée des enfants a été décalée, le matin uniquement, vers le portail d'entrée des véhicules & PMR générant des arrêts de véhicules en pleine voie et à proximité du virage par les parents - Les balises blanches au niveau du passage piéton sont trop rapprochées, elles sont systématiquement abîmées à chaque passage de bus	- Des places de parking « Dépose-minute » vont être matérialisées courant 2027 le long des croix de saint André afin de permettre aux parents de déposer les enfants - Mme Le Maire va prendre contact avec la Principale du collège pour étudier la possibilité de déposer les enfants, en voiture, du côté de la Rue du Stade - Revoir le positionnement des balises blanches du passage piéton
<u>Rue des Albatros :</u> Aux abords de la crèche : une conductrice emprunte systématiquement la voie en sens interdit	- La Police Municipale va s'organiser afin de verbaliser le contrevenant
<u>Rue des Albatros :</u> Le parking en face de la crèche est souvent occupé par les personnels qui y travaillent alors qu'il existe des places de parking à l'intérieur	- La Police Municipale va sensibiliser les personnels de la crèche afin qu'ils rentrent leurs véhicules à l'intérieur - Mises en place de places de parking « Dépose-minute » à des horaires ciblés afin de permettre aux parents de stationner plus facilement et de régler la circulation /stationnement de la rue.

<u>Avenue de Crespières :</u> - Le marquage du stationnement n'a pas été terminé sur l'intégralité de la rue et des trous apparaissent sur la route - Au 17, un taillage s'impose	- Si le budget le permet, le marquage sera terminé et les déformations et trous dans la chaussée seront réalisées en 2027 - L'éco garde de la commune va être missionné pour le n°17
<u>Rue du blanc Soleil / Rue du commerce :</u> Le « rond-point » entre les deux rues ne facilite pas les manœuvres car sa forme actuelle n'est pas adaptée.	- Le rond-point va être raboté en même temps que le changement du lampadaire par un modèle LED
<u>Rue du commerce :</u> Le stationnement est aléatoire et non respecté, les voitures s'arrêtent souvent en pleine voie. Le marquage des places de parking est partiel.	- Procéder à un marquage des places de parking sur l'intégralité de la rue - Elaguer les arbres/arbustes sur le parking en haut de la rue pour permettre aux véhicules de se garer sur 2 places supplémentaires - Procéder au marquage de places (zone bleue sur des horaires ciblés) sur l'ancien parking réservé au bus face à l'école de musique - Des contrôles de la Police Municipale vont être mis en place pour respecter le stationnement
<u>Rue du commerce :</u> L'éclairage de sécurité (lumière bleue) du passage piéton ne fonctionne plus	- Les Services Techniques vont intervenir

<u>Rue du stade / Rue des Albatros :</u> Lors de manifestations, la rue du Stade est fermée au niveau de la rue des Albatros par des barrières Vauban. Cela engendre une mauvaise circulation des véhicules.	- Le blocage de la Rue du Stade devrait se faire à l'entrée de la rue (niveau Avenue Charles de Gaulle) pour améliorer les flux de circulation
<u>Rue de Marcq :</u> A l'angle des rues de Marcq et du Bois, le miroir routier est caché par le panneau « Beynes – Centre historique ».	- Les Services Techniques vont proposer une solution pour déplacer le miroir et/ou le panneau sans gêner toutefois les manœuvres des engins agricoles
<u>Chemin de Paris :</u> Certaines places de stationnement sont gênantes.	- Les avis des riverains seront récoltés lors d'une prochaine réunion
<u>Avenue de la gare :</u> Le miroir routier est régulièrement déréglé.	- Ce point est confirmé sans en avoir identifié au préalable la raison
Gestions des déchets et des encombrants : Madame le Maire partage la réflexion en cours qui vise à limiter à 1 passage par semaine l'enlèvement des ordures ménagères pour les ménages (au lieu de 2 actuellement) et d'1 passage par trimestre pour les encombrants. Ceci permettrait des économies pour la ville et limiterait le passage de camions.	